



1. Après s'être entretenu avec le cas confirmé de COVID-19 et avoir confirmé que cette personne était bien à l'école pendant la période d'infectiosité, le personnel des services de santé du Timiskaming transmettra l'information au directeur de l'éducation du conseil scolaire concerné ou à son délégué.
2. On appellera ensuite le directeur de l'école pour obtenir les listes de classes ou de cohortes. Il importe de noter que les listes des classes doivent comprendre :
 - ✓ Les noms des élèves
 - ✓ Les noms des tuteurs
 - ✓ Leurs numéros de téléphone
 - ✓ Les dates de naissance des élèves

Il est important de conserver les plans de place des élèves, les journaux de déplacement pour les élèves et le personnel, ainsi que le registre du salon du personnel. De plus, les listes des enfants présents au service de garde avant et après l'école, les listes de transport et les plans de place des élèves dans les véhicules (s'il y a lieu), ainsi que le registre des visiteurs essentiels (qui doit comprendre les numéros de téléphone des personnes-ressources concernées) car ces renseignements pourraient être demandés dans le cadre d'une investigation sur un cas et les contacts. Envisagez de les revoir régulièrement et de sauvegarder les listes de contact électroniquement pour faciliter la charge de travail, améliorer l'organisation et réduire le stress en cas d'éclosion.

- Remarque : *Les étapes 1 et 2 peuvent être effectuées simultanément.

3. **On enverra un lien pour SharePoint par courriel au directeur pour qu'il puisse téléverser les listes des classes, sur demande. On lui fournira également des directives sur la façon de téléverser ces listes.**
4. Une fois les listes reçues, on communiquera avec le directeur pour lui demander d'envoyer les lettres des Services de santé du Timiskaming (SST) aux personnes désignées comme ayant été en contact **étroit** avec la personne dont on a confirmé l'infection à la COVID-19. Des lettres seront envoyées à ce temps de la part des SST par courriel.
 - *Remarque :*
 - **Une cohorte peut être envoyée à la maison immédiatement pendant que les SST complètent leur enquête initiale.**
 - Une deuxième lettre pourrait également être envoyée aux personnes désignées comme ayant eu un contact à faible risque avec la personne infectée, selon la situation.
 - À titre informatif, il convient de préciser qu'une personne désignée comme ayant été en *contact étroit* en est une qui s'est trouvée à moins de deux mètres (six pieds) d'une personne dont on a confirmé l'infection à la COVID-19 pendant une période de temps et selon le niveau d'exposition au cours de la période d'infectiosité. À cet égard, il faut prendre en compte toutes les périodes où il y a eu un tel contact. En revanche, passer près d'une personne infectée dans un couloir ne représente qu'un faible risque de propagation du virus; cela n'est donc pas considéré comme un contact étroit. Une personne infectée peut transmettre la COVID-19 jusqu'à 48 heures (2 jours) avant de ressentir des symptômes ou d'obtenir un résultat positif à un test de diagnostic. L'utilisation d'équipement de protection individuelle, comme un masque, une protection oculaire et le statut vaccinal a une incidence sur l'évaluation des risques réalisée dans une telle situation.

5. L'école ou le conseil scolaire peut décider d'envoyer une lettre ou un courriel aux membres de la communauté scolaire pour leur annoncer qu'il y a eu un cas confirmé d'infection à la COVID-19 dans l'école; nous vous fournirons d'ailleurs un modèle présentant des messages clés pouvant être communiqués.
6. Nous vous avons fourni des messages clés pour vous aider à transmettre l'information pertinente lors d'appels téléphoniques et d'annonces destinées à tous.
7. Le membre du personnel infirmier de la santé publique affecté à l'école communiquera avec le directeur pour lui faire part des personnes qui feront partie de son équipe de soutien :
 - a. Une infirmière scolaire réalisera un examen ou une inspection sommaire en matière de prévention et de contrôle des infections pour aider à renforcer les mesures de prévention de l'établissement scolaire. On fixera une date et une heure pour l'examen ou l'inspection.
 - b. Un membre du personnel des SST tel qu'une infirmière spécialisée dans la gestion des cas et des contacts pourrait communiquer avec l'école pour obtenir la ou les listes des classes et toute autre liste parmi celles susmentionnées.
8. Le membre du personnel infirmier de la santé publique affecté à l'école devra effectuer des suivis réguliers pour répondre aux questions, offrir du soutien, vérifier s'il y a augmentation des absences, s'assurer que les recommandations en matière de prévention et de contrôle des infections sont respectées et fournir des ressources, au besoin.
9. Une fois le cas réglé, le membre du personnel infirmier de la santé publique affecté à l'école pourra faire un compte rendu de la situation en collaboration avec le directeur.
 - *Remarque* : Ce sont les responsables de la santé publique qui déclarent qu'il y a une éclosion dans une école. Une éclosion a lieu lorsqu'il y a au moins deux cas d'infection confirmés en laboratoire parmi les élèves ou le personnel (ou les visiteurs) d'une école. Ces cas doivent présenter un lien épidémiologique qui s'inscrit dans une période de 14 jours au cours de laquelle il est raisonnable de supposer qu'au moins une des personnes touchées pourrait avoir été infectée à l'école (y compris lors du transport et au service de garde, avant ou après l'école). On peut envisager de renvoyer à la maison une classe, une partie de l'école ou l'ensemble des élèves et du personnel si on constate qu'il y a une possibilité de transmission à l'échelle de l'école.

Messages clés lorsqu'il y a un cas positif d'infection à la COVID-19 dans une école

1– Secrétaire/personnel de bureau – on peut communiquer le message aux familles qui appellent à l'école.

Les Services de santé du Timiskaming ont communiqué ou communiqueront avec les élèves et les membres du personnel désignés comme ayant eu un contact avec la personne infectée. Si vous souhaitez parler à quelqu'un au sujet des risques de contracter la COVID-19 auxquels vous êtes exposés, vous pouvez rejoindre les Services de santé du Timiskaming au 1 866-747-4305, poste 7.

2– Éducateurs et autres membres du personnel – on peut communiquer le message aux familles et aux élèves.

Les Services de santé du Timiskaming ont communiqué ou communiqueront avec les élèves et les membres du personnel désignés comme ayant eu un contact avec la personne infectée. Il est important que vous continuiez de suivre les mesures de sécurité contre la COVID-19, notamment en vous lavant les mains souvent, en portant un masque, en restant à la maison si vous êtes malade et en maintenant une distance de deux mètres avec les autres.

3– Annonces de l'école

Les Services de santé du Timiskaming ont communiqué ou communiqueront avec les élèves et les membres du personnel désignés comme ayant eu un contact avec la personne infectée. Il est important que vous continuiez de suivre les mesures de sécurité contre la COVID-19, notamment en vous lavant les mains souvent, en portant un masque, en restant à la maison si vous êtes malade et en maintenant une distance de deux mètres avec les autres.

4– Messages de l'école à l'intention des familles touchées

Les Services de santé du Timiskaming ont communiqué ou communiqueront avec les élèves et les membres du personnel désignés comme ayant eu un contact avec la personne infectée. Si vous souhaitez parler à quelqu'un au sujet des risques de contracter la COVID-19 auxquels vous êtes exposés, vous pouvez joindre les services de santé du Timiskaming au 1 866-747-4305, poste 7.